

La Fête de l'Ecole relancée...



Cela faisait déjà un certain nombre d'années que l'école de Louvie-Juzon ne connaissait plus de Fête d'Ecole à proprement parler. Certes, les enfants pouvaient profiter d'Olympiades mais l'événement ne s'inscrivait pas véritablement dans la vie du village. Cette année, c'est avec force, courage et conviction qu'enseignants, parents et enfants ont uni leurs efforts pour reprendre le flambeau. La Fête

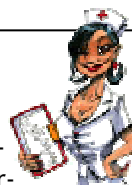
de l'Ecole de Louvie-Juzon a donc revu le jour et s'est déroulée le samedi 19 juin, au Foyer Rural. Dans un premier temps, les enfants ont pu présenter les spectacles qu'ils avaient préparés, pour le plus grand bonheur des petits comme des grands. Par la suite, ils ont pu s'adonner aux divers jeux installés et animés par des parents volontaires et disponibles. Que chacun soit remercié pour son investissement.

Pour les infirmières et la psychologue...



Pour aménager un bureau sur la Place Lapuyade qui permette l'installation de deux infirmières (Véronique BOULANGER-SANCHEZ et Stéphanie VIGNETTE) ainsi qu'une psychologue (Marie-Noëlle ORHANT) dès ce début juillet, il aura fallu faire quelques travaux en un temps record : remonter un mur en façade, mettre en place une porte, installer un plafond suspendu, percer le pignon et y mettre une fenêtre, doubler, isoler et peindre les murs à l'intérieur, poser un carrelage au sol et installer un lave-mains.

Un planning d'utilisation de ce bureau sera prochainement défini par les professionnelles concernées et affiché sur la porte.



Des toilettes publiques sur la Place Camps



Il existait déjà des sanitaires accessibles au public au Foyer Rural ainsi que sur la Place Lapuyade mais il aurait été dommage de ne pas profiter de ceux de l'ancien bar de chez Camps, à proximité de la principale place du village. Les appareils ont donc été remplacés, du carrelage a été posé au sol et sur les murs et un petit coup de peinture est venu rafraîchir le local.

Cet espace a été inauguré à l'occasion du premier marché de l'année, le mercredi 30 juin. Il ne fait aucun doute qu'il saura répondre aux besoins des plus pressés ou des plus exigeants...

Le mot de la Municipalité



Permettez nous de formuler un souhait suite à la disparition tragique de LILOU :

Que le travail accompli durant ce mandat soit à la hauteur de son espérance et qu'à tout jamais elle puisse être fière d'avoir fait partie de cette Equipe Municipale.

L'Equipe Municipale

Travaux de voirie

L'Impasse Bellevue ainsi que la venelle située en contrebas ont connu un véritable "lifting" : les lignes électriques ont été enterrées et les revêtements ont été entièrement refaits.

De l'autre côté du village, rue Darré Cami et à la demande des riverains inquiets face la vitesse excessive de certains automobi-

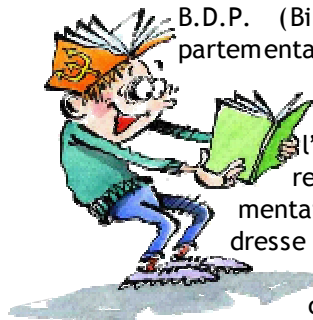


listes, ce sont quatre ralentisseurs qui ont été réalisés. La signalisation au sol est programmée pour les jours à venir.

Comptes-rendus du Conseil Municipal

Séance du 7 mai 2010

Le Conseil Municipal de Louvie-Juzon a voté la création d'une Bibliothèque Municipale à Louvie-Juzon. Le local mis à disposition pour cette bibliothèque avait été repeint durant les vacances de Pâques. Au cours des semaines à venir, un règlement intérieur sera élaboré et le partenariat avec la B.D.P. (Bibliothèque Départementale de Prêt) sera resserré pour développer l'offre de lecture et de documentation, tant à l'adresse de l'école qu'à celle de tout citoyen du village et des alentours.



Le Conseil Municipal a procédé à la répartition des subventions versées aux 15 associations de la Commune et à celles dont bénéficie indirectement la population. Il a décidé de répartir la totalité du premier versement de la prime à l'herbe entre les différents éleveurs

concernés. Le contrôle réalisé sur les estives à l'automne dernier retarde le versement de la seconde tranche.

Après avoir fait l'objet de quelques ajustements en concertation étroite avec les éleveurs locaux, le projet de règlement des bacades a été approuvé par le Conseil Municipal. Les travaux de réfection du sentier du Rey ont été votés. Ceux-ci seront subventionnés.

Les tarifs des bacades ont également été fixés sur la base des tarifs appliqués l'année précédente, majorés d'une augmentation de 2,5 %.

La plupart des tarifs des prestations communales (location de salles ou d'espaces communaux, concessions...) ont également été révisés avec une augmentation de 2,5 %.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rédiger et à signer des conventions d'occupation du domaine public avec les commerçants concernés par cette question. Le coût au m² a été arrêté.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir dans les conditions techniques et financières précisées au marché de prestataire de service.

Une subvention exceptionnelle est votée pour la décoration et la signalétique du Point Info. Suite aux travaux effectués pour transformer un garage de l'espace Lapuyade en bureau, le Conseil Municipal accepte de louer ce bureau à Mesdames Véronique BOULANGER-SANCHEZ et Stéphanie VIGNETTE (infirmières) ainsi que Mme Marie-Noëlle ORHANT (psychologue).

Séance du 4 juin 2010

Après avoir examiné les 17 demandes d'emploi saisonnier parvenues à la mairie, le Conseil Municipal a créé 2 postes d'adjoint d'animation pour la tenue du Point Info dont le temps hebdomadaire sera prochainement fixé, 2 postes d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2010 dédiés à l'entretien du village et 3 postes d'adjoint technique à temps complet consacrés à la mise en valeur de la tourbière pour la période du 12 juillet 2010 au 27 août 2010.

Après avoir approuvé la convention avec le Syndicat d'eau de la Vallée d'Ossau relative à l'entretien et au contrôle des bouches à incendie de la Commune, le

Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir dans les conditions techniques et financières précisées au marché de prestataire de service.

Une subvention exceptionnelle est votée pour la décoration et la signalétique du Point Info.

Suite aux travaux effectués pour transformer un garage de l'espace Lapuyade en bureau, le Conseil Municipal accepte de louer ce bureau à Mesdames Véronique BOULANGER-SANCHEZ et Stéphanie VIGNETTE (infirmières) ainsi que Mme Marie-Noëlle ORHANT (psychologue).



Un Point Info digne de ce nom



Le point info est encore en travaux mais il verra le jour dans les anciens locaux de l'agence immobilière, dès les premiers jours de juillet.

La Commission information a également travaillé à la sonorisation de la Place Camps. L'inauguration de cette installation coïncidera avec l'ouverture du premier marché de la saison pour rendre ce moment encore plus sympathique. Venez nombreux !

Commissions...

PLAN CANICULE

canicule
=
DANGER

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou en situation de handicap ou si vous connaissez une personne dans cette situation, vous pouvez vous inscrire ou la faire inscrire sur le registre de la mairie afin de pouvoir bénéficier d'aide si l'alerte canicule est déclenchée par le Préfet. Les inscriptions peuvent être faites par téléphone ou par courrier.

Ce dispositif de prévention ne remplace en aucun cas le recours à une assistance médicale.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15 ou le 112.

Un nouveau recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Deux agents recenseurs pour le bourg et un pour les hameaux seront nécessaires. Les personnes intéressées par de telles fonctions sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie.

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1992 sont priés de s'inscrire à la mairie en vue de leur recensement militaire et de leur participation à la JAPD.

Début mai, chasseurs, agriculteurs et autres bénévoles s'étaient donné rendez-vous pour dégager les arbres qui empêchaient l'accès à la Caü de l'Aygue après la tempête Xynthia. Une initiative à souligner et à féliciter. Un grand merci à eux !



Dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, un essai de sirène sera prochainement réalisé. La date sera communiquée dans le prochain bulletin municipal, dans la presse ainsi que sur le site internet de la Commune.

Du côté des associations...

Quartiers Pédéhourat-Pédestarrès en fête

Cette année, les hameaux de Louvie-Juzon seront en fête les 17 et 18 juillet. Le programmes des festivités est le suivant :

Samedi 17 juillet :

20h. : apéritif offert par l'Association Saint Jean.

21h. : Repas sous chapiteau avec au menu - Assiette campagnarde
- Pavé de saumon au jurançon
- Rôti de porc forestière
- Gratin de haricots verts
- Salade-fromage
- Tarte aux myrtilles

Le tarif est fixé à 20 € par adulte et à 10 € par enfant. Les inscriptions doivent se faire avant le 10 juillet chez Alain GUILLAMET (05.59.05.70.37), chez Irène LANOT (05.59.05.63.58) ou chez Sylvie LASSERRE (05.59.05.61.49).

23h. : Bal avec la sono "Extravadance".

Dimanche 18 juillet :

11h. : messe sous chapiteau.



12h. : apéritif offert par l'Association Saint Jean et animé par la la banda "Lous Esberits d'Arros" et suivi d'un repas avec au menu :

- Blanquette
- Riz
- Tarte aux fraises.

Le tarif unique est fixé à 10 €. Les inscriptions doivent se faire dans les mêmes conditions que pour le repas de la veille, auprès des mêmes personnes.

22h. : Projection du film "Première Etoile" en séance Cin'étoile.

A l'école...

La maternelle provisoire est climatisée.

Après les deux appareils climatisant déjà achetés en début d'année, c'est une véritable climatisation réversible qui a récemment été installée sur le toit de la salle de classe maternelle.



Date de la rentrée scolaire : le jeudi 2 septembre 2010.

Les gazelles sont de retour...

Après leur participation très honorable l'an dernier au raid des Gazelles, les trois ossaloises récidivent cette année du 13 au 21 octobre prochains à Mayotte. Aussi, vous pourrez les rencontrer à nouveau à l'occasion du vide grenier qu'elles organisent le dimanche 5 septembre 2010, au Foyer Rural. Soyez nombreux à venir les rencontrer et les soutenir dans cette aventure à nulle autre pareille...

Réfection de la Salle Bleue...



Elle aura marqué toute une époque et ce, pendant de nombreuses années. Qui, à Louvie, n'a jamais entendu parler d'elle ? Lieu de rencontre, de ré-

union, de travail ou de repas festifs, « la Salle Bleue » a fait peau neuve. En effet, d'importants travaux y ont été réalisés par toute une équipe de bénévoles du Foyer Rural. Le mur de façade a été entièrement reconstruit, portes et fenêtres ont été remplacées et la peinture intérieure a été refaite, virant du bleu au rose saumon...

Ainsi revisitée, elle gagne incontestablement en solidité, en esthétique, en luminosité et en confort et il y a fort à parier pour que ce "relooking" n'altère en rien le dynamisme et la convivialité dont elle a été le siège jusqu'à présent, bien au contraire !

31^{èmes} Estives Musicales Internationales

Vendredi 16 juillet 2010. 21h. Eglise Chœur de Merton Collège d'Oxford.

Dir. Peter Phillips. **Palestrina.** Musique sacrée. **Allegri, Miserere.**

Mardi 27 juillet 2010. 21h. Eglise Chœur de la Société Philharmonique de St Petersburg, David Steffens,

Basse, Kerstin Moeseneder, soprano, Yann Ollivo et David Berdery, pianos.

Dir. Yulia Khutoretskaya.

Brahms, Variations pour 2 pianos sur un thème de Haydn et Requiem.

Mercredi 11 août 2010. 21h. Eglise Bruno Rigutto, piano.

Schumann, Arabesque en do majeur, Variations sur un thème de Clara

Wieck, Scènes d'enfants. **Chopin, Fantaisie en fa mineur, op. 49, 3 Nocturnes, Scherzo n° 2, 2 Valses, polonaise héroïque, op. 53.**

Jeudi 26 août 2010. 21h. Eglise

Eric Lebrun et Marie-Ange Laurent à l'Orgue Historique.

Buxtehude, Bruhns, Haendel, Bach.

R é s e r v a t i o n s .

05.59.05.88.50. LOUVIE-JUZON 64260.

16 €, 23 €, gratuit enfants max. 12 ans.



Le vélo à l'honneur

Après la VTT Béarn accueillie au Foyer Rural les 3 et 4 juillet, c'est la Mondo Vélo qui traversera le village le 18 juillet prochain (Cf. journal n°13). A cette occasion, il est rappelé que la route de Lour-

des sera fermée à toute circulation du pont de Louvie-Juzon jusqu'à Mifaget, de 8h.30 à 11h. Chacun est donc invité à prendre toutes dispositions pour tenir compte de cette contrainte.

Quatre jours plus tard, c'est le Tour de France qui empruntera cette même route de Lourdes. Là encore, cet axe sera interdit à la circulation selon des horaires non encore communiqués. Il conviendra alors de consulter ces horaires dans la presse ou de contacter la mairie pour davantage de précisions.



Règlement relatif au droit de pâturage sur le territoire communal

Article 1 : ACCUEIL DES TROUPEAUX

Toute personne désirant faire transhumers ses bêtes en estive sur les pâturages de la Commune de Louvie-Juzon devra adresser une demande écrite à la mairie avant le 31 mars.

Passée cette date du 31 mars, il ne sera accepté aucune demande.

Chaque année, la Commune de LOUVIE-JUZON établira la liste des éleveurs transhumants.

Un état sera adressé à chaque éleveur qui devra obligatoirement le retourner en mairie avant le 30 avril de chaque année.

Cet état précisera :

- le nombre de bêtes
 - la date de montée et de descente sur l'estive.
- Il devra être accompagné :
- des certificats sanitaires pour les ovins,
 - des notifications de départ en transhumance pour les bovins,
 - des cartes d'immatriculation pour les équins.

Les résultats des contrôles sanitaires devront être communiqués de manière précise par tous les propriétaires de troupeaux et devront garantir une immunité parfaite de tous les animaux.

Toute pièce parvenue hors délai ne sera pas prise en compte.

Toute modification devra être signalée à la mairie par écrit.

La Commune de LOUVIE-JUZON se réserve le droit de ne pas reconduire la montée en estive en cas de non paiement des bacades de l'année passée, ou en cas d'infractions.

Article 2 : DATE DE MONTEE ET DESCENTE SUR L'ESTIVE

Date de montée sur l'estive :

Elle est fixée :

- au 1^{er} mai pour les éleveurs "locaux"
- au 1^{er} juin pour les bovins et ovins "étrangers".

La date de montée sur l'estive pour les équins « étrangers » sera fixée chaque année, mais ne pourra en aucun cas être antérieure au 10 juin.

Date de descente de l'estive :

Tous les troupeaux devront avoir quitté les terrains communaux le 31 octobre pour les bovins, ovins, caprins et équins étrangers.

Pour tout dépassement, il sera payé double bacade (et mise en fourrière).

Article 3 : CONTROLES SANITAIRES

Les troupeaux ne pourront accéder aux pâturages communaux que sur la présentation du certificat de transhumance au bacadier (à l'arrivée et avant d'être déchargés).

Les contrôles sanitaires devront être ef-

fectués sur les troupeaux conformément aux prescriptions de la DSV et de GDS 64.

Pour les équins : titre de propriété et puçage obligatoire.

Si ces pièces ne sont pas fournies, les troupeaux seront refoulés.

Article 4 : MARQUAGE

Le marquage des chevaux "étrangers" est obligatoire.

Il sera effectué par un agent communal, le jour de la date de montée fixé par la Commune.

Tout éleveur étranger à la commune amenant son troupeau devra le faire par camion approprié et décharger les animaux sur lieu fixé par la commune.

Il est formellement interdit de monter des troupeaux quel que soit le mode de locomotion utilisé, durant la nuit : de 20h à 6h.

Article 5 : DESTINATION DES TROUPEAUX

Les troupeaux quels qu'ils soient, ne devront, à aucun moment de la saison, se trouver sur un pacage autre que celui qui leur aura été désigné. Toute infraction sera réprimée. Toute modification ne pourra être apportée que sur demande écrite à la Commune de Louvie-Juzon.

La détérioration des clôtures privées ou communales ne pourra être invoquée pour justifier d'éventuels dégâts commis par les animaux, ou pour les accidents dont ils pourraient être victimes eux-mêmes dans leurs déplacements.

L'installation de clôtures électriques ne sera autorisée que dans les cas de protection immédiate de zones dangereuses et avec l'accord de la Commune pour son emplacement.

Article 6 : TARIF DES BACADES

La taxe de pâturage est exigible après 48 heures de séjour sur le territoire communal.

Les tarifs seront fixés chaque année par le Conseil Municipal.

Un tarif réduit sera appliqué à tous les animaux qui séjournent sur les pâturages collectifs gérés par le Syndicat Pastoral du Bas-Ossau, pendant une partie de la saison.

Article 7 : INTERDICTION

Les étalons ne doivent pas séjournier sur tout le territoire communal.

Article 8 : CONTROLE - SANCTIONS

Tous les propriétaires devront se soumettre au présent règlement.

Tout contrevenant à ce règlement sera passible de payer double bacade et/ou pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le Maire ou toute personne désignée par

Clin d'œil du temps passé

Séance du 13 brumaire 4^{ème} année républicaine (bacades 1795)

« Dans la même séance le même Carriu collecteur des bacades Etrangères de l'année dernière a présenté un état de fournitures en gresse et résine qu'il avait fait se trouver aux marqueurs des dittes baccades par arrêté du Conseil General de la Commune sous la date le dit Etat montant a la somme de soixante neuf livres cinq sols, douze livres pour avoir marqué le dit betail Etranger et enfin onze livres pour le recouvrement des dittes baccades montant en blot la somme de nonante deux livres cinq sols demandant à la municipalité de vouloir luy autoriser son compte et de pourvoir au sus dit payement et a signé »

(Orthographe authentique)

Carriu

ses soins, pourra effectuer plusieurs contrôles pendant toute la saison.

Toute anomalie constatée (nombre de bêtes trop élevé, contrôle sanitaire incomplet ...) sera sévèrement réprimée et entraînera immédiatement le départ de l'estive des bêtes concernées, après paiement d'une double taxe sur les pâturages (bacade x 2).

Les animaux non identifiés qui séjournent illicitement sur le territoire communal seront conduits à la fourrière municipale.

Ils seront :

- restitués à leur propriétaire contre paiement des frais de séjour et de l'amende.
- mis en vente s'ils n'ont pas été réclamés par leur propriétaire, après avis dans la presse, dès que le délai fixé par le code rural est écoulé.

Article 9 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Oloron Ste Marie.

Monsieur le garde communal ;

Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie d'Arudy.

Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 9h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire :

le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : mairie.louvie@orange.fr

Site : louvie-juzon.fr